

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 OCTOBRE 2011
tenue sous la présidence de M. M. FASSBIND**

Présents :	MM.	F.	BALMER	Conseiller municipal
		A.	BAUDUCCIO	" "
		F.	BORDA D'AGUA	" "
		O.	DUPONT	" "
		M.	FASSBIND	" "
		P.-Y.	FAVARGER	" "
	Mme	M.	GARCIA-BEDETTI	Conseillère municipale
	MM.	F.	GROSS	Conseiller municipal
		L.	HEIMENDINGER	" "
	Mme	S.	HOCHULI	Conseillère municipale
	MM.	J.-P.	LECOUR	Conseiller municipal
		D.	MESSERLI	" "
		F.	PERRIN	" "
	Mme	C.	SABA	Conseillère municipale
	M.	M.	SAPEY	Conseiller municipal
	Mmes	M.	SOBANEK	Conseillère municipale
		M.	SOMMER	" "
	M.	F.	SPINELLI	Conseiller municipal
	Mme	B.	STRYIENSKI WEISSE	Conseillère municipale
	M.	T.	ULMANN	Conseiller municipal
	Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale
	M.	J.-M.	KARR	Maire
	Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Conseillère administrative
	M.	J.	LOCHER	Conseiller administratif
	M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
Excusés :	Mme	C.	BISANTI	Conseillère municipale
	MM.	G.	PICTET	Conseiller municipal
		H.	RAPPAZ	" "
	Mme	C.	TIERCY	Conseillère municipale

Public : 9 personnes

Procès-verbal : Mmes Eliane MONNIN / Alexandra KARAM

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2011
- 2) Communications du Bureau
- 3) Communications du Conseil administratif
- 4) Propositions du Conseil administratif :
 - 4.1 Chêne-Bougeries/avenue Pierre Odier et chemin de la Chevillarde – enquête publique N° 1725 - projet de plan localisé de quartier N° 29799-511 : préavis
- 5) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
- 6) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

* * * * *

M. Fassbind, Président, ouvre la séance à 20 h 30. Comme le public est déjà installé, il propose de modifier l'ordre du jour et de décréter en fin de séance le huis clos initialement prévu en début de séance pour approuver le procès-verbal de la séance des Commissions Réunies du 27 septembre 2011. Il remercie les participant-e-s de leur présence et salue également le public – il est agréable de voir que les gens se déplacent pour voir ce qui se passe dans la commune. Il excuse ensuite l'absence de M. Rappaz, et de Mmes Bisanti, Wyss et Tiercy.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2011

- Le procès-verbal est adopté par 18 voix pour, soit à l'unanimité.

Arrivée de M. Messerli à 20 h 31.

2. Communications du Bureau

Le Président rappelle aux chefs de groupe qu'ils ont jusqu'au 7 novembre pour transmettre au secrétariat de la mairie les noms des présidents et vice-présidents des bureaux de vote.

Il signale ensuite que le Bureau a reçu une invitation de la Coordination des Villes de Suisse romande pour un colloque organisé le 4 novembre à Fribourg concernant la politique du logement des coopératives d'habitation et d'habitat. Il en donne le programme. L'invitation s'adresse aux chefs de groupe. S'ils ne l'ont pas reçue, il tient volontiers ces documents à leur disposition. Il rappelle que la commune a récemment initié un concours pour l'attribution d'un DDP en coopérative dans le secteur Jean-Jacques Rigaud.

Puis le Président donne lecture d'une lettre de l'Association des communes genevoises concernant le droit de véto des conseils municipaux sur les décisions des assemblées générales de l'ACG des 14 et 24 septembre 2011.

Concerne : Droit de véto des Conseils municipaux sur les décisions des Assemblées générales de l'ACG du 14 septembre 2011 et du 24 septembre 2011

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Comme nous l'avons expliqué lors de la séance d'information destinée aux conseillers municipaux, le 21 septembre dernier, la loi 10740 adoptée par le Grand Conseil, le 19 novembre 2010, confère notamment aux Conseils municipaux un droit de véto sur certaines décisions de l'Association des communes genevoises (ACG).

Il ne s'agit pas de contester systématiquement toutes les prises de position de l'Assemblée générale de l'ACG, mais plutôt de permettre aux délibératifs municipaux de pouvoir s'opposer à une décision qui leur poserait un problème fondamental.

DROIT DE VETO : MODE D'EMPLOI

La communication des décisions de l'Assemblée générale de l'ACG concernant le FI aux Conseils municipaux a lieu dans un esprit d'objectivité et de transparence. Si l'une de ces décisions pose un problème de fond, les conseils municipaux expriment alors leur opinion selon les modalités ci-dessous. Si tel n'est pas le cas, ils prennent simplement acte de la décision et aucune démarche ne doit être entreprise.

En son article 4 (« Communication des oppositions des conseils municipaux »), le règlement sur la procédure d'opposition des conseils municipaux à l'encontre des décisions de l'Assemblée générale de l'ACG prévoit en outre que:

¹ *La résolution du conseil municipal s'opposant à une décision de l'Assemblée générale de l'ACG est communiquée par le Maire (art. 50 LAC).*

² *La communication est effectuée par courrier recommandé à l'adresse de l'ACG.*

³ *La communication est adressée au plus vite ensuite de l'adoption de la résolution du conseil municipal, mais au plus tard dans les 5 jours ouvrables ».*

LE FONDS INTERCOMMUNAL

Dans la majorité des cas, l'information aux Conseils municipaux suite aux décisions de l'Assemblée générale porte sur les soutiens octroyés via le Fonds intercommunal (FI).

Pour mémoire, le FI contribue au financement de projets présentant un fort intérêt intercommunal ou un effet de débordement marqué (prestations financées par une seule commune, mais bénéficiant aux habitants de toute la région). Il est alimenté par un prélèvement forfaitaire, opéré par le Département des finances, sur les recettes fiscales communales. Les 23 millions versés annuellement (soit 0.7% des budgets communaux consolidés 2011) se répartissent ainsi : 9 millions sont attribués à la prise en charge des intérêts des communes à faible capacité financière ; le solde (soit environ 14 millions) financent des projets intercommunaux (places de crèches, Bibliobus, GIAP notamment).

DÉCISIONS SOUMISES AU DROIT DE VETO DES CONSEILS MUNICIPAUX

FINANCEMENT PRÉLEVÉ SUR LE FI

(Décision de l'Assemblée générale du 14 septembre 2011)

Lors de sa séance du 14 septembre 2011, l'Assemblée générale de l'ACG a approuvé l'octroi d'une subvention d'investissement de Frs 500'000.— au Musée international de la Croix-Rouge, pour le réaménagement et l'extension de ses locaux (cf. annexe 1).

1

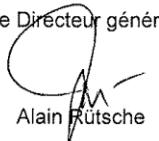
CONTRIBUTION ANNUELLE DES COMMUNES EN FAVEUR DE L'ACG

(Décision de l'Assemblée générale du 24 septembre 2011)

Lors de sa séance du 24 septembre 2011, l'Assemblée générale a adopté le budget 2012 de l'ACG. Elle a ainsi fixé les contributions communales au financement de l'ACG à Frs 3.-- /habitant. À noter que ce montant est statutairement réduit à Frs 2.--/habitant pour la ville de Genève (cf. annexe 2).

" "

Cette lettre indique notamment les modalités que les délibératifs municipaux doivent suivre pour s'opposer à une décision qui leur poserait un problème fondamental, rappelle les objectifs du Fonds intercommunal ainsi que son financement et détaille les deux décisions soumises au droit de véto des conseils municipaux, soit "Financement prélevé sur le Fonds intercommunal" : Lors de sa séance du 14 septembre 2011, l'assemblée générale de l'ACG a approuvé l'octroi d'une subvention d'investissement d'un demi-million de francs au Musée international de la Croix-Rouge pour le réaménagement de l'extension de ses locaux. Contribution annuelle des communes en faveur de l'ACG : lors de sa séance du 24 septembre 2011, l'assemblée générale a adopté le budget 2012 de l'ACG. Elle a ainsi fixé les contributions communales au financement de l'ACG à Fr. 3.-- par habitant. À noter que ce montant est statutairement réduit à Fr. 2.-- par habitant pour la ville de Genève. »

Le Directeur général

 Alain Rütsche

La Présidente

 Catherine Kuffer

3. Communications du Conseil administratif

Le Président passe la parole à M. Karr, maire.

Territoire

Le collège d'experts, désigné dans le cadre du concours d'attribution d'un Droit Distinct Permanent (DDP) en coopérative sur la parcelle communale située dans le périmètre du plan localisé de quartier « Jean-Jacques Rigaud », s'est réuni le 7 septembre 2011.

Le Conseil administratif a décidé d'entériner formellement la décision des experts, dont certains sont ainsi présents ce soir, consistant à désigner comme candidats au deuxième tour les coopératives suivantes :

- CODHA
- EQUILIBRE
- FOMHAB
- POLYGONES
- SCHS

Il convient de relever que 3 d'entre elles sont actives dans la promotion des éco-quartiers et que 2 sont de tradition ouvrière.

Le Conseil administratif a préavisé favorablement la mise à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés de la villa « Bel Orme », située au 57, chemin de Fossard, à savoir les bâtiments N° C136 et 2235, ainsi que le portail et la parcelle N° 3017 dans son ensemble. La teneur de ce préavis a été communiquée à Mme Sabine Nemec-Piguet, directrice générale de l'office du patrimoine et des sites (DCTI-DPS).

Concernant le plan directeur communal et plan directeur pour piétons, le Conseil administratif a décidé de donner une suite favorable à une offre datée 5 août 2011, de M. Darius Golchan, mandataire, concernant l'élaboration et l'impression d'une version « pocket » du plan cité. Le coût par exemplaire s'élèverait à CHF 15.– environ.

Le Conseil administratif a décidé de donner une suite favorable à une offre daté du 5 août 2011 de M. Darius Golchan, qui est le mandataire de la commune, concernant l'élaboration et l'impression d'une version « pocket » du plan directeur. Il faut savoir que l'intégralité du plan directeur coûterait plus de Fr. 100.-- à l'impression par personne. En revanche, le tarif d'une version condensée est proche des Fr. 15.-- pièce. La diffusion serait plus facile ; le document intégral quant à lui sera évidemment disponible sur l'Internet.

Cela étant, nous avons reçu ce jour en mairie un courrier de M. Mark Muller, conseiller d'État en charge du DCTI, transmettant l'accord dudit DCTI pour soumission au Conseil municipal de la version finale du PDCom et PDCP de Chêne-Bougeries, ceci en vue de son adoption.

Le courrier de M. Muller fait, toutefois, mention d'un certain nombre de remarques dont il conviendra de débattre dans un avenir proche au sein de la commission du Territoire.

Dans le cadre de l'autorisation de construire DD 103367/2 sollicitée par la Clinique des Grangettes, le Conseil administratif s'est déclaré favorable à la signature d'une convention de servitude relative à l'avenue des Arpillières, convention soumise aux membres de l'ARPICO lors d'une assemblée générale extraordinaire en date du 19 septembre 2011.

Cela étant, le Conseil administratif a souhaité que les requérants présentent un projet de recapitalisation plus substantiel, tant du point de vue de la diversité biologique que de la surface foliaire.

Dans le cadre du projet de surélévation des immeubles situés au chemin De-La-Montagne, le Conseil a demandé des modifications concernant deux affirmations fallacieuses ayant été placées sur le site www.montagne2016.ch, site animé par la société Farner Consulting SA, mandataire relations publiques des promoteurs.

Mobilités-Nature-Environnement

Réunis en séance le 22 septembre, les membres de la commission Mobilités-Nature-Environnement ont été informés de la stratégie de renouvellement de l'espace public et de sécurité routière en lien avec la mise en zone « macarons » des voiries communales. Le Conseil administratif a, par ailleurs, adressé un courrier à Mme Michèle Künzler, conseillère d'Etat en charge du DIM, concernant la consultation en cours relative au plan directeur routier cantonal 2011-2014.

Ainsi, les observations suivantes ont été formulées :

- Concernant le point **2.1.** figurant à la page 56 de la version provisoire du plan cité, il nous paraît opportun qu'une mention soit faite concernant le positionnement futur des arrêts TPG projetés sur la place publique à réaliser dans le périmètre du PLQ Jean-Jacques Rigaud.
- Concernant le point **2.4.** figurant sur la même page, les autorités communales ne sont pas favorables à la nouvelle hiérarchie proposée concernant le chemin de Grange-Canal dans son tronçon « avenue Frank-Thomas / route de Chêne ».

En effet, si rien ne s'oppose à ce que le barreau dit de la « Tulette », situé en prolongement du chemin de Grange-Canal et faisant partie intégrante de l'axe « Frontenex », soit déclassé, nous estimons a contrario que le raccord entre ledit barreau et la route de Chêne doit demeurer un axe secondaire; la circulation dans le secteur s'avérant d'ores et déjà problématique.

De plus, nous estimons que la zone de logements située le long de cet axe n'a pas vocation à une nouvelle urbanisation.

- Concernant le point **2.5.** de ladite page 56, les autorités communales souhaitent que les résultats des diverses études conduites dans le cadre du processus MEP relatif au village de Chêne-Bougeries, en particulier ceux relatifs à la circulation, soient pleinement intégrés dans le PSD lié au secteur de la future gare CEVA de Chêne-Bourg.

De plus, et tenant compte de l'inévitable attraction qu'exercera cette dernière gare, il convient d'étudier d'ores et déjà toutes les mesures qui pourraient être prises afin de minimiser, autant que faire se peut, les nuisances provoquées sur l'habitat traversé.

- Par ailleurs, nous estimons que le schéma de circulation prévu dans le périmètre de la commune voisine de Thônex devrait être étendu au territoire des Trois-Chêne, en particulier dans le secteur de sa jonction à l'autoroute.

Compagnie des sapeurs pompiers 21 de Chêne-Bougeries

Sur propositions multiples, datées 27 septembre, 28 septembre et 4 octobre 2011, de M. Alexandre Duvoisin, commandant de la Compagnie des sapeurs pompiers 21 de Chêne-Bougeries, le Conseil administratif a accepté :

- l'exclusion, avec effet immédiat, de l'aspirant sapeur Jean Figuières
- l'exclusion, avec effet immédiat, du sapeur Marco Paulo Dos Santos
- la démission, avec effet rétroactif au 30 juin 2007, du sapeur Vincent Delbruyère
- la démission, avec effet rétroactif au 15 avril 2011, du sapeur Marco Falsitta.

En conséquence, la question du recrutement et du renouvellement des effectifs devient brûlante.

Divers

La brochure relative à la votation communale du 27 novembre 2011, soit le référendum contre la délibération du Conseil municipal de la commune de Chêne-Bougeries du 13 avril 2011, donnant un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 29736-511, situé au chemin Challendin, a été finalisée.

Cette dernière a été transmise hier, 12 courant, au service des votations et élections pour approbation formelle avant impression.

Le Président remercie M. Karr et passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz, conseillère administrative.

Mme Grandjean-Kyburz informe

Sorties des aînés

Les sorties des aînés du 7 courant et de ce jour se sont très bien déroulées, 230 puis 180 personnes y ayant participé. Nos aînés ont été heureux de visiter le Papiliorama à Chexbres puis de prendre un repas et passer du temps libre en ville de Morat.

Jeunesse

Les membres de la commission Jeunesse, réunis en séance le 5 octobre, ont eu l'opportunité de visiter l'IPE « La Maternelle », ainsi que de se pencher sur un projet de tarification unique concernant les places d'accueil offertes tant au sein des crèches, que des jardins d'enfants subventionnés par la ville de Chêne-Bougeries.

Concernant le restaurant scolaire de Conches, il n'est plus possible, vu la fréquentation de rester à la Pommière.

Une rencontre a eu lieu, le 21 septembre, avec la présidente et la trésorière de l'association MiamaClap.

Il ressort de cet entretien qu'une solution provisoire permettant l'accueil d'une trentaine d'enfants de 6P à 8P fréquentant le restoConches devrait être trouvée dans les meilleurs délais.

Ainsi, des contacts ont eu lieu avec la Fondation SGIPA. Une réponse formelle du Conseil de fondation est toutefois encore attendue à ce jour.

Concernant le projet de la Maison de la Gradelle, le Conseil administratif a décidé de ne pas faire recours auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice, à réception du jugement notifié en date du vendredi 23 septembre 2011. En conséquence, le Conseil administratif renonce à toute construction dans ce périmètre.

Cela étant, les membres de la commission Jeunesse seront très prochainement saisis d'un projet de rénovation/transformation légèrement remanié des locaux mis à disposition de la garderie « Le Petit Manège ». Une nouvelle autorisation devra être déposée.

Pour le reste, une rencontre est prévue le 18 courant avec les différentes troupes scouts afin de trouver une solution suite à la décision du Conseil administratif de condamner, dans les meilleurs délais, les locaux situés en sous-sol de la villa « Grange-Canard », sise 22, chemin de Grange-Canal; ceci pour des raisons de sécurité et de salubrité.

Les prochaines manifestations culturelles et de loisirs

Je vous rappelle que le **Théâtrochamp** se produit actuellement à la salle communale, dans son nouveau spectacle « Ca me saoule ! » qui traite de l'alcoolisme chez les adolescents. Les représentations scolaires sont complètes et nous subventionnons l'une d'entre elles, en faveur des classes de 11^{ème} du Collège de la Gradelle. En contrepartie de la mise à disposition gratuite de la salle communale, le Théâtrochamp nous a remis 200 contremarques. Vous pouvez vous en procurer sans autre à l'accueil de la mairie. Je précise que la dernière représentation aura lieu le 16 octobre

Samedi 5 novembre, se tiendra la 6^{ème} édition de « **Tendances** », journée consacrée aux jeunes talents.

Des ateliers de peinture, patine, d'œnologie et de décoration de « Whoopie pie », auront lieu matin et après-midi. Les inscriptions aux ateliers sont d'ores et déjà ouvertes à l'accueil de la mairie. Il reste encore des places. N'hésitez pas à en parler autour de vous.

Par ailleurs, une petite restauration est proposée en soirée par « Les tartes de la Caravane ». Le spectacle d'humour de Kev Adams, en soirée, est complet.

Les prochaines manifestations

À noter la date du **mardi 8 novembre**, à 18h30 pour le vernissage de notre exposition d'automne « **Zoofolies** », une vingtaine de bronzes et sculptures, bestiaire fantastique de Jean Fontaine.

L'exposition se tiendra à l'Espace Nouveau Vallon, du 9 au 27 novembre.

À noter la présence de l'artiste, lors du vernissage, ainsi que les mercredi 9 et dimanche 27 novembre

Par ailleurs, de nombreuses animations seront organisées en parallèle de l'exposition.

Les classes (dès l'âge de 6 ans) seront accueillies à raison de trois visites guidées par jour scolaires. Nous donnons bien évidemment la priorité aux écoles de la commune qui ont la possibilité de s'inscrire avant que nous diffusions l'information auprès des autres écoles.

Les mercredis, samedis et dimanches, à 14h30, des ateliers de théâtre seront proposés aux enfants.

En outre, en collaboration avec le Foyer du Vallon, nous leur proposerons, des ateliers de poterie, les mercredis après-midi.

Les aînés ne sont pas oubliés. Des ateliers de poterie leur seront aussi proposés, les vendredi 11, 18 et 25 novembre.

Toutes ces activités sont payantes et sur réservation (CHF 20.-).

En entrée libre, nous organiserons un week-end de contes fantastiques, par Tania Bock, les samedi et dimanche 13 novembre.

Enfin, deux visites nocturnes, avec lampes de poche, auront lieu les mardis 15 et 22 novembre.

À noter que l'accueil sera assuré par des bénévoles du Centre genevois de volontariat avec qui nous avions déjà collaboré en 2010, pour l'exposition dédiée à Niki de Saint Phalle.

Prévention et TSHM

Un groupe de treize jeunes fréquentant, en soirée et en compagnie d'autres amis, le préau de l'Ecole de Chêne-Bougeries a été reçu, en date du 29 septembre, par la responsable du service Prévention & sécurité et les TSHM.

Suite à cette rencontre, ces jeunes ont décidé de se constituer en association. A cette occasion, ils ont également fait part de leurs demandes notamment en matière de terrains de sports et ont entendu quelles sont nos attentes, en relation avec le respect des espaces publics.

Notre conseil administratif a décidé, en date du 6 courant, d'évaluer concrètement et dans un esprit d'ouverture, les requêtes de ces jeunes, eux-mêmes sensibles à ne pas créer de nuisances et souhaitant être une force de proposition.

Nous évaluerons, par conséquent, la possibilité de restaurer et améliorer le terrain de football attenant au Centre de rencontres et de loisirs, lequel doit être ouvert au public.

Par ailleurs, des rencontres sportives, sous forme de petits matchs de football dans la salle de gymnastique de l'Ecole de Chêne-Bougeries, auront lieu entre ces jeunes, les TSHM et notre police municipale, le samedi 12 novembre. La police cantonale et les polices municipales des Trois-Chêne, de Vandoeuvres et de Cologny ont également été conviées à cette rencontre.

En date du 9 octobre a eu lieu l'action de sensibilisation et prévention routière « sauvez une vie ». Cette action, menée conjointement par les TSHM et les polices municipales des Trois-Chêne, a vu la participation de douze jeunes, en majorité de Chêne-Bougeries. A l'heure où le BPA nous rappelle que la majorité des accidents mortels de la route ont comme victimes des jeunes, ce type d'action se révèle particulièrement important.

Sécurité et Police municipale

Suite aux altercations survenues à la Gradelle le samedi 1^{er} octobre, entre un groupe de jeunes et des habitants, le service Prévention & sécurité a rencontré, par sa responsable et le responsable de la police municipale, un groupe d'habitants, dont la personne victime de l'agression. D'autres rencontres sont prévues mais il apparaît que la cohabitation entre certains groupes de jeunes et d'habitants s'est nouvellement péjorée, depuis la rentrée scolaire.

Notre police municipale a déployé des patrouilles préventives et a intensifié ses interventions. La police cantonale a également augmenté le nombre de ses patrouilles dans le périmètre de la Gradelle.

Du 1^{er} septembre au 10 octobre, sur 200 interventions de notre police municipale sur tout le territoire de la commune 40 ont concerné la seule résidence de La Gradelle.

En ce qui concerne la prévention et la répression des tags, un phénomène croissant et préoccupant, notre Conseil administratif a décidé de confier l'intégralité du processus au service Prévention & sécurité, y compris la gestion des contrats avec les Ateliers Feux-Verts, ainsi que ceux que peuvent souscrire les habitants dans le cadre du programme ‘’Façades Nettes’’, lequel fera l'objet d'une campagne de promotion.

La répression et diminution des tags, qui contribuent aux sentiments d'insécurité et à l'augmentation des coûts supportés par les collectivités publiques, sera donc un des objectifs prioritaires en 2012.

Le Président remercie Mme Grandjean-Kyburz et passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

M. Locher informe

Bâtiments et infrastructures

Lors des séances du 26 septembre et du 10 courant, les membres de la commission Bâtiments et Infrastructures ont été saisis de diverses présentations relatives aux principaux enjeux dans le domaine des infrastructures, au projet de mise en séparatif et de réaménagement de l'avenue de l'Ermitage, ainsi qu'à l'entretien et à la valorisation du patrimoine bâti communal.

Le Conseil administratif a signé, à la suite de l'annonce faite par Mme Grandjean-Kyburz, un contrat d'entretien annuel proposé par la Fondation des Ateliers Feux Verts concernant la dépollution visuelle de l'ensemble du patrimoine communal, ceci pour un montant arrêté à CHF 25'000.–, HT.

Finances

Lors de la séance du 11 courant, les membres de la commission Finances ont préavisé favorablement le projet de budget 2012. La version remaniée du budget suite à la séance des commissions Réunies du 27 septembre 2011, ainsi qu'à la matinée dite « Portes ouvertes » du samedi 8 octobre prévoit un excédent de recettes d'un montant de CHF 157'504.–.

Lors de cette séance du 11 octobre, les commissaires ont également préavisé favorablement un crédit d'investissement d'un montant de CHF 1'700'000.–, TTC, destiné à des travaux de mise en séparatif des collecteurs situés sur le secteur Buclines / Rigaud / Montagne.

Le boulement d'anciens crédits, et subséquemment l'ouverture d'un crédit complémentaire d'un montant de CHF 1'086.55, ont également été préavisés favorablement à cette occasion.

Dans le domaine financier toujours, le Conseil administratif souhaite que mandat soit donné à une société encore à définir, concernant l'élaboration d'un plan de financement relatif aux constructions et rénovations projetées à l'issue du processus MEP village de Chêne-Bougeries.

Personnel

Le Conseil administratif a décidé d'engager Mme Véronique Christen, en qualité de secrétaire auprès du secrétariat de la mairie.

Au vu du départ à la retraite prévu le 31 décembre 2011 de M. Robert Privat, concierge de la salle communale Jean-Jacques Gautier, le Conseil administratif a décidé d'y transférer M. Patrice Novel, subséquemment de recourir jusqu'à nouvel avis à l'engagement d'une société privée pour ce qui concerne le nettoyage des locaux des bâtiments de la mairie, ainsi que de ceux situés 132, route de Chêne.

Après avoir pris connaissance de la teneur d'un courrier de Mme Annie Bourgeois, responsable de l'arrondissement d'état civil Chêne-Bougeries-Voivrons, annonçant son souhait à bénéficier d'une mise à la retraite au 31 décembre 2011, le Conseil administratif a décidé de l'engagement, dans les meilleurs délais, d'une secrétaire auprès de l'arrondissement, ceci sur la base d'un taux d'activité fixé à 60 %.

Par ailleurs, le Conseil administratif a également décidé de nommer Mme Pascale Clerc, officier d'état civil remplaçante de la responsable de l'arrondissement depuis 2008, en qualité de responsable, ceci dès le 1^{er} janvier 2012.

4. Propositions du Conseil administratif :

4.1 *Chêne-Bougeries/avenue Pierre Odier et chemin de la Chevillarde – enquête publique N° 1725 - projet de plan localisé de quartier N° 29799-511 : préavis*

Le Président rappelle qu'il s'agit de donner un préavis à l'attention du canton concernant le plan localisé.

Il passe la parole à M. Heimendinger, président de la commission du Territoire.

M. Heimendinger indique que la commission s'est réunie à deux reprises concernant le même objet, en raison de "coquilles de forme". Lors des deux votes, elle s'est prononcée à l'unanimité en défaveur du projet de plan localisé de quartier, essentiellement parce que le taux d'occupation, qui est de 1.8, soit quasiment deux fois la surface disponible, lui a semblé extrêmement important et il lui est apparu extrêmement dangereux d'accepter ce genre de plan localisé de quartier, sachant qu'en en « lâchant un bout », la commune sera vraisemblablement obligée de lâcher tout le reste. Ce n'est pas ainsi que la commission l'a voté, mais c'est peut-être l'esprit de ses travaux : c'est un non concernant ce projet, mais il est possible d'y revenir pour présenter d'autres projets plus raisonnables en matière d'habitat et de respect de l'environnement.

Le Président passe ensuite la parole à M. Karr, maire.

M. Karr n'a rien à ajouter à l'intervention du président de la commission Territoire.

Le Président ouvre la discussion.

M. Dupont souhaite apporter trois remarques qu'il semble utile de formuler préalablement à la discussion et au vote. Il fait d'abord part de l'étonnement très fort du groupe des Verts de Chêne-Bougeries que ce projet, qui concerne trois parcelles dont la surface totale est extrêmement modeste, à savoir 3'476 m², fasse l'objet d'un plan localisé de quartier, avec de plus un gabarit très élevé qui ne correspond pas aux normes qui sont définies en matière d'indice d'utilisation du sol, à savoir entre 0.5 et 1. Pourquoi faire un plan localisé de quartier alors que la surface est si modeste ? Cette interrogation amène M. Dupont à sa deuxième remarque. Ne serait-ce pas l'arbre qui cache la forêt ? N'y a-t-il pas de logique à ce projet ? Si, il y a une logique, une

logique implacable et peut-être inacceptable. Ce projet qui n'a aucun sens tel qu'il est, isolé, a malgré tout une logique. En effet, il existe des projets beaucoup plus élaborés consistant à avoir une densification plus forte sur l'ensemble du plateau de l'Ermitage, ce qui paraît être, pour les Verts, un projet absolument inacceptable dans une zone où l'on trouve des bâtiments classés, des bâtiments dignes d'intérêt et une arborisation remarquable. Un projet d'une telle logique ne correspond pas à un petit plan localisé de quartier tel qu'il a été présenté, mais cache peut-être bien quelque chose. Enfin, M. Dupont n'a certes pas une grande expérience communale puisque c'est sa première législature, mais il a été assez surpris de constater que, dans ce projet, toutes les parties concernées, que ce soit les propriétaires eux-mêmes, les promoteurs, les voisins, mais aussi la commission qui s'est exprimée à l'unanimité, sont allés dans un même sens. Il y a une très large unanimité pour exprimer une opposition. Il ne sait pas si c'est une première, mais cela dénote bien qu'il y a quelque chose d'inacceptable. Pour conclure et aller dans le sens des propos du président de la commission du Territoire, il ne s'agit pas de maintenir un acquis ou de refuser un développement, mais simplement de rappeler les atouts de la commune et de souhaiter un développement concerté et cohérent faisant partie d'un plan global et qui appelle des dimensions plus modestes, en accord avec la taille de la commune.

Mme Sobanek est du même avis que M. Dupont. Il s'agit certainement d'une stratégie. La stratégie du canton concernant le développement de la commune est simple : on va construire des immeubles de Frontenex jusqu'à la route de Malagnou et le long de la route de Chêne quasiment jusqu'à la clinique des Grangettes. Mme Sobanek a l'impression que le Conseil municipal peut s'opposer autant qu'il veut à ce type de projets, mais on va lui répondre qu'on a besoin de logements. Et derrière le maçon se cache la bétonneuse, parce que – M. Dupont a fait allusion aux arbres – les arbres vont y passer par centaines. Le groupe Socialiste est donc d'avis qu'il faut rejeter ce PLQ, dans l'espoir que cela aura un poids, mais sur ce point, sachant comment les choses se passent, Mme Sobanek est assez pessimiste.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**CHENE-BOUGERIES/AVENUE PIERRE-ODIER ET CHEMIN DE LA
CHEVILLARDE – ENQUETE PUBLIQUE N° 1725 – PROJET DE PLAN
LOCALISE DE QUARTIER N° 29799-511 : PREAVIS**

Vu la lettre du Département des constructions et des technologies de l'information du 21 février 2011 demandant la mise à l'enquête publique du projet de plan localisé de quartier N° 29799-511 -

Vu l'enquête publique qui a eu lieu du 2 mars au 1^{er} avril 2011 -

Vu la lettre du Département des constructions et des technologies de l'information du 23 mai 2011 demandant de soumettre au Conseil municipal, pour préavis, ledit projet de plan localisé de quartier -

Conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre r de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et de l'article 5 de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités du 9 mars 1929 -

Vu le préavis défavorable formulé par la commission Territoire lors de sa séance du 19 septembre 2011 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 19 oui, soit à l'unanimité,**

REFUSE de préaviser favorablement le projet de plan localisé de quartier N° 29799-511
situé à l'angle de l'avenue Pierre-Odier et du chemin de la Chevillarde, sur le territoire de la commune de Chêne-Bougeries.

5. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

Mme Sobanek signale que la commission Affaires sociales a reçu, lors de sa dernière séance, les responsables de l'Action Trois-Chêne pour l'Emploi, qui s'occupe de l'insertion des chômeurs, de trouver des places de stages pour les jeunes des écoles du post-obligatoire et qui aide les jeunes à rédiger leur curriculum vitae, etc. Les nouveaux commissaires ont également été informés de la manière dont fonctionne la commission. Celle-ci va prochainement attribuer les diverses subventions dans le domaine de l'aide "sociale Genève".

6. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

L'intervention de Mme Hochuli concerne la Maison de la Gradelle. C'est avec plaisir et satisfaction qu'elle a appris que jugement a été rendu et que le Conseil administratif n'a pas l'intention de recourir. Elle espère que ce fait va permettre dans le futur, dans le cadre des séances de commissions et Conseil municipal, de travailler sereinement, d'une manière constructive et dans le respect mutuel. Il faut maintenant abandonner définitivement ce projet, et non seulement renoncer à construire, et entreprendre le plus rapidement possible la rénovation et la mise aux normes de la garderie "Le Petit Manège", comme programmé lors de la dernière législature.

Mme Sobanek relève que M. Karr a parlé des résultats du MEP et du fait qu'il faudrait incorporer les propositions notamment concernant la circulation. Elle demande si la commune de Chêne-Bourg a été informée de ces développements, elle qui doit justement discuter des agencements autour de la future gare du CEVA.

M. Karr répond par l'affirmative.

M. Perrin relève que Mme Grandjean-Kyburz a dit plus tôt, en parlant du "Petit Manège", que le projet allait être étudié rapidement et qu'il allait être traité dans une

double commission. L'une des commissions était la commission Jeunesse. Quelle était la deuxième ?

Mme Grandjean-Kyburz répond qu'il s'agit de la commission Bâtiments et Infrastructures. Si les deux présidents sont d'accord, leurs membres pourraient se réunir le 2 novembre.

Mme Garcia remarque que la commune de Chêne-Bougeries est souvent décrite comme une commune qui ne veut pas construire. Or, Chêne-Bougeries a quand même adopté plusieurs PLQs ces dernières années. Mme Garcia demande s'il est possible d'obtenir une espèce de tableau comparatif avec le taux d'effort que chaque commune fournit pour ces prochaines dix années environ, en ce qui concerne les futures constructions, logements, PLQs adoptés. Cela permettrait d'avoir une vision globale. Le canton a, sauf erreur, prévu de construire 100'000 logements d'ici 2030. D'après les calculs de Mme Garcia, la commune de Chêne-Bougeries a fait un effort d'environ 30% par rapport à sa population. Il serait intéressant de savoir ce qu'il en est des autres communes.

M Karr répond que tous les chiffres peuvent être élaborés et obtenus. Cependant, rédiger un tel tableau dépasse probablement les capacités dont la commune dispose à l'interne. Il s'agit en effet de recherches importantes : il faut notamment examiner tous les plans d'affectation de l'ensemble des communes, déterminer pour chacun d'eux à quelle étape il en est, quel est le potentiel de logements, etc. C'est un travail considérable, et M. Karr craint qu'au bout de ce travail, on n'arrive au même constat qu'au départ, c'est-à-dire que très peu de communes dans ce canton arrivent à augmenter, comme Chêne-Bougeries, selon les prévisions démographiques, 30% de leur population sur une période aussi courte. Il serait possible de réaliser ce travail, qui délivrerait le message que la commune de Chêne-Bougeries est en tête des communes dont l'effort est le plus important. Mais à quoi cela servirait-il ? M. Karr invite donc Mme Garcia à réfléchir à la proportionnalité d'une telle recherche. Celle-ci peut être faite, mais ce sera compliqué.

M. Perrin demande s'il ne serait pas possible de soumettre ce genre de questions à l'Association des communes genevoises.

M. Karr pense que toute question peut être posée, mais de là à recevoir une réponse satisfaisante ... Réaliser une telle étude comparative nécessiterait de donner un mandat externe. Mais cela en vaut-il la peine ? Est-ce quelque chose qui pourrait aider la commune dans le processus d'adoption de son plan directeur ? Quant à demander directement au Département, il n'est pas sûr que ce soit le bon endroit. C'est comme demander au renard de garder un poulailler de l'intérieur. Cela dit, si Mme Garcia insiste pour obtenir ces données, si elle pense que cela peut être un atout, le Conseil administratif s'exécutera.

M. Spinelli demande si, avant de mobiliser des ressources pour une étude aussi importante, l'on est vraiment sûr que ces chiffres n'existent pas déjà. Il existe quand

même des offices de la statistique. Il sait par exemple, qu'il y a beaucoup de statistiques concernant les surfaces de plancher construites par année. Il faudrait donc déterminer si cette information est disponible quelque part.

M. Karr cite Churchill, qui ne croit aux statistiques que lorsqu'il les a falsifiées lui-même. Il relève que les statistiques ont tendance à porter sur ce qui a déjà été fait. En l'occurrence, l'Office cantonal de la statistique ne recense que les logements qui sont mis sur le marché ou qui sont mis en chantier. En revanche, toutes les homologations des plans d'affectation, tous les PLQs qui sont votés, les potentiels qui en découlent ne font l'objet que d'un recensement interne à l'administration cantonale, qui n'est pas accessible parce qu'il s'agit en fait de chiffres relevant du poste de pilotage du Conseil d'État. Encore une fois, il existe divers stades d'adoption de plans localisés de quartier – ceux qui sont à l'enquête publique, ceux qui sont en procédure d'opposition, ceux qui sont adoptés, ceux qui sont frappés d'un recours au Tribunal administratif – et il est très difficile d'en tirer des données qui soient vraiment fiables.

Mme Sobanek ne pense pas que Mme Garcia voulait obtenir un tableau de synthèse qui indiquerait tous les m² planifiés ou soumis à référendum, mais plutôt parvenir à une vision globale du taux d'effort des différentes communes. La plupart des communes genevoises sont tellement petites que l'on sait à peu près ce qu'elles vont construire. Il serait même possible de se répartir les appels téléphoniques, parce qu'elle pense que si l'on téléphonait aux responsables communaux de l'urbanisme, on aurait assez rapidement des informations qui pourraient être utilisées, sachant qu'il s'agit avant tout de disposer d'arguments par rapport au public et par rapport au Département. Mme Sobanek se porte volontaire pour téléphoner dans les communes où elle connaît certaines personnes, afin d'obtenir des chiffres notamment concernant le rapport logements/habitants attendus au cours des deux ou trois prochaines années. Il faut surtout considérer les communes qui sont dans la même position que Chêne-Bougeries : Plan-les-Ouates, Thônex, Onex, Lancy. En effet, ce que l'on dira, c'est que la rive droite a fourni tout l'effort; à la rive gauche maintenant de faire un effort – mais la rive gauche, ce n'est pas seulement Chêne-Bougeries.

M. Karr ajoute deux éléments. D'abord, comme tout se passe désormais au niveau de l'agglomération, pour avoir une lecture cohérente de tout ceci, il faut aussi regarder les statistiques du côté français, et voir le faible nombre de logements qui sont construits en France voisine de façon condensée, c'est-à-dire dans des immeubles, et la forte proportion de villas individuelles qui y sont construites, lesquelles consomment beaucoup de terrain. Il existe un observateur statistique transfrontalier qui pourrait donner une telle vision. Ensuite, toujours pour avoir une vision globale, il faut inclure la densité territoriale des communes genevoises et la très faible densité des communes françaises, comme Thonon ou Divonne, qui sont malgré tout de grandes villes mais qui présentent des densités dérisoires par rapport à ce que l'on connaît dans le canton de Genève. De deux choses l'une : soit on tient un territoire pour cohérent, soit on commence à morceler les choses. Pour ne pas éterniser le débat, M. Karr propose que la commission Territoire parle de la méthodologie qui serait souhaitable pour obtenir ces données. Il sera possible ainsi de déterminer quel est le résultat démonstratif

auquel on veut parvenir, quelles sont les données pertinentes, quels sont les moyens de les obtenir. Il souligne qu'il est très difficile de comparer des pommes et des poires. Il entreprendra toutes les études que le Conseil municipal lui demande, si celui-ci lui en donne le mandat et les moyens. L'administration communale peut les réaliser, mais il est important de savoir quel est le résultat recherché, quelle est la base statistique pertinente et quelle est la période à prendre en compte.

Mme Garcia est d'accord que la commission en discute, mais elle ne demande pas quelque chose de très détaillé. Il doit être possible de connaître les PLQs adoptés par les communes, les constructions qui vont se réaliser. Elle imagine que l'administration communale aura besoin peut-être d'une demi-heure ou d'une heure ...

M. Karr relève que s'il s'agit de mettre une demi-heure ou une heure d'administration communale, cela est acquis à Mme Garcia, mais elle sera déçue du résultat. La masse de données dont il faut faire le "*data mining*" pour obtenir un résultat qui fasse sens est considérable : il faut prendre les uns après les autres tous les plans localisés de quartier qui ont été adoptés sur une période donnée. À nouveau, il propose de discuter de cela en commission.

Mme Hochuli demande s'il est possible d'obtenir les statistiques relatives à la commune de Chêne-Bougeries concernant les PLQs qui ont été acceptés, ceux qui sont en cours d'élaboration, pour que les nouveaux conseillers municipaux aient une idée de ce qui se réalisera prochainement dans la commune. Par exemple, la commission Jeunesse parle des besoins futurs et base ceux-ci sur les PLQs acceptés et en cours d'élaboration, ce qui démontre que les données de base sont disponibles.

M. Karr produira les données dont dispose la commune.

Le Président relève que la commission Territoire va donc se saisir de la problématique, mais peut-être M. Karr peut-il répondre à la question de Mme Hochuli lors de la prochaine séance du Conseil municipal, pour que tous les conseillers municipaux profitent de la réponse.

Mme Hochuli relève qu'il ne s'agit pas de donner une réponse orale, mais de fournir un tableau.

Le Président s'assure que ces données existent.

M. Karr confirme qu'elles existent pour ce qui est actuellement en cours de construction. Mais s'il faut déterminer ce qui a été produit depuis la construction de la Gradelle, par exemple ... Cela représente aussi une donnée pertinente.

Mme Hochuli souhaite les seules données relatives aux PLQs qui ont été acceptés au cours des 5 dernières années, et ceux qui sont en cours d'adoption.

M. Karr donnera les données brutes dont dispose la commune.

M. Perrin pense, concernant le CEVA, qu'il serait intéressant de se renseigner sur les conditions de circulation qui seront mises en place pendant les travaux. Ce sera quelque chose de conséquent dont, pour le moment, les conseillers municipaux n'ont aucune idée claire. Cela n'a pas non plus été abordé au niveau de la commission Territoire, qui ne voit que les problèmes en finalité. Il serait donc intéressant d'aborder les problèmes de circulation pendant le chantier, pour éventuellement intervenir si certaines dispositions étaient quelque peu excessives.

M. Karr a rencontré les responsables du projet CEVA, notamment la responsable de la communication qui a assuré qu'une campagne de communication serait mise en place concernant la manière dont la circulation sera gérée pendant les travaux. Le cas échéant, la salle communale sera louée pour permettre une présentation à l'attention du public. Les responsables du projet CEVA ont un plan, mais ce sont eux les maîtres de l'ouvrage, et non la commune de Chêne-Bougeries, donc ce sont eux qui entreprendront cette communication. M. Karr ajoute qu'il leur a été demandé d'être très précis et détaillés et de donner aux gens une possibilité de réagir avant que les choses ne soient en place.

M. Perrin souhaite rappeler que les travaux d'aménagement – canalisations, route, circulation, interruption, remise en état – sont à la charge du canton et de la commune. La commune, en tant que participante financière, doit pouvoir obtenir des informations et, si certains points posent problème à l'équilibre communal, il pense qu'elle peut intervenir auprès de la direction du projet CEVA pour négocier certaines dispositions. Ce serait une bonne chose, car dans le cadre de certains chantiers importants, les citoyens ne sont souvent pas pris en considération, ce qui peut poser des problèmes non négligeables. Le rôle du Conseil municipal consiste aussi à intervenir dans ce genre de situations.

À ce sujet, M. Favarger pense qu'il y aurait lieu d'insister, dans la mesure du possible, pour obtenir les meilleures conditions possibles pour le maintien de la voie piétonne située le long du chemin de fer entre Grange-Canal et Grange-Falquet. Il a été dit dans différentes commissions que cette voie risquait d'être bouclée pendant des années même s'il n'y a pas des chantiers à proximité. Or, cet axe piéton est important pour la mobilité douce.

M. Karr répond que, malheureusement, non seulement l'emprise des quinze mètres des doubles gabarits UIC sera urbanisée, mais tous les arbres de part et d'autre seront abattus pour des emprises temporaires. S'ils doivent réaliser de tels travaux, M. Favarger peut bien imaginer que la partie piétonne située est à l'intérieur du gabarit UIC – en fait la deuxième voie, qui n'était plus employée depuis fort longtemps – disparaîtra irrémédiablement, en tout cas jusqu'à la fin du chantier et l'exécution de la Voie verte.

M. Gross demande où en est la production de l'organigramme du personnel de la commune. Il souligne qu'il s'agit d'un outil qui permettrait d'avoir une meilleure vue

de la répartition des employés, dont les salaires constituent une des charges budgétaires principales.

M. Locher croit que M. Gailland peut faire parvenir une copie de ce tableau aux membres du Conseil municipal.

Puisque le Conseil municipal parle du personnel et même si les sapeurs-pompiers ne font pas à proprement parler partie du personnel, Mme Sommer a été étonnée de cette vague de démissions et d'exclusions de la compagnie.

M. Karr a une explication pour la dernière démission. Il s'agit d'un sapeur-pompier qui a déménagé sur le canton de Vaud. Il peut dire, d'une façon générale – parce qu'il en a parlé avec le commandant, étant soucieux du recrutement et de l'attractivité de la fonction de pompier quasiment volontaire à Chêne-Bougeries – que l'enjeu principal est la rétention de l'attention des personnes qui décident de s'investir dans la compagnie. Dans une phase de vie, un tel investissement est possible, puis d'autres responsabilités arrivent – ils deviennent pères de famille, ils ont d'autres activités ou d'autres centres d'intérêt. Et malgré la formation qui a été prise en charge par la sécurité civile cantonale, il n'y a pas d'engagement à ce que les gens restent pompiers sur la durée. M. Karr aurait envie de renvoyer Mme Sommer, hors séance du Conseil municipal, vers l'un des conseillers municipaux membre de la compagnie des sapeurs-pompiers, qui pourra lui en dire davantage. Il pense à M. Gross, ou à M. Spinelli qui a vécu cette situation et a quitté la compagnie. C'est une vraie préoccupation.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance du Conseil municipal à 21 h 35.

Le Président prononce le huis clos. Le public quitte la salle.

Le Secrétaire
du Conseil municipal
F. SPINELLI

Le Président
du Conseil municipal
M. FASSBIND